

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
HERAULT

**Délibération 2023/57**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET  
Séance du 2 novembre 2023**

Date de la convocation : 27/10/2023  
Date d'affichage : 27/10/2023  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de membres votants par procuration : 4  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13  
POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LES PRES**

L'an deux mil vingt-trois et le deux novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Éric BONAFE, Grégory GUIZIOU, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL,

Absents votants par procuration : Magalie BILHAC, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Dominique ZARAGOZA

Absents excusés : Muriel HUGOL, Estelle BONNIOL,

Quorum : 9/15                      Votant 13/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2023-29 du 7 avril 2023 votant le budget annexe 2023 du lotissement Les Près ;

Considérant que la parcelle communale située au lotissement Les Près a été vendue ;

Considérant que toutes les dépenses et recettes de ce lotissement ont été réalisées ;

Considérant que le comptable public a demandé de passer les écritures de comptes de stock et de régularisation du déficit ;

Le Maire propose à l'assemblée de clôturer le budget annexe les Près au 31 décembre 2023.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de clôturer le budget annexe du lotissement Les Près au 31 décembre 2023.**

**AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE  
Date de réception de l'AR: 06/11/2023  
034-213401979-20231102-DE\_2023\_057-DE